



ST CHRISTOPHE LA GROTTÉ  
(Savoie)



Site historique de St Christophe La Grotte

## SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2014 – 20H30

**Présents** Pierre BARRIER, Laurette BOTTA, Laetitia BREYSSE, Maryline FAVRE-MARTINOZ, Corinne GACHET, Eric GRUBY, Jacky GAZZIOLA, Mattéo JARRIN, Nathalie MARCHAL, Jean-Paul PEYLIN, Joël PEYLIN, Anna TCHERKASSOF, Claude VARVAT, Jean-Pierre ZURDO

**Absente excusée:** Denyse GEORGIN

**Secrétaire de séance :** BOTTA Laurette

La séance est ouverte à 20h40

Le Conseil municipal entérine la proposition de Monsieur le Maire de mettre à l'ordre du jour un point sur les affouages 2014.

### **1°) PROJET CURE**

Des solutions de financement sont envisageables pour ce projet (Europe, etc.), bien que l'agenda des différentes subventions ne soit pas encore définitif. Grâce à l'avancée de l'étude que la commune a commandée, les demandes de subventions pourront être soumises dès que les possibilités se présenteront.

L'ASADAC présente l'étude commandée au Conseil municipal.

Recettes escomptées: 150 000€

Excédent brut d'exploitation : entre 23 000€ et 38 000€ selon le scénario considéré (tous les scénarios sont « prudents »).

Scénario 1 : Centre de profits (espace bar-restauration/vente\*) + 2 gîtes : 738 000€ d'investissement

Scénario 2 : Centre de profits (espace bar-restauration/vente\* + 1 gîte + 1 salle associative : 733 000€

Scénario 3 : Centre de profits (espace bar-restauration/vente\*) + Ateliers cuisine + 2 gîtes : 741 000€

Scénario 4 : Brasserie/vente + Ateliers cuisine + 1 gîte : 615 000€ d'investissement (pas d'extension extérieure)

Vente\* : vente de produits du terroir et librairie

NB : les ateliers cuisine ont du succès dès lors qu'ils sont animés par une personne de renommée.

Selon l'ASADAC, le scénario 4 est le plus fragile : car la restauration, qui rapporterait 50 000€ dans les autres scénarios, disparaîtrait.

Aides à envisager : FISAC ou DETR, FDEC, Leader, CTS, ASDER. Au total, ce projet pourrait être subventionné à hauteur de 40%.

### **2°) TCCFE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de T. Repentin, Sénateur de Savoie, Conseiller Général du canton.

Après délibération, le Conseil municipal décide de suivre les recommandations de T. Repentin et de ne pas délibérer dans le sens demandé par le SDES.

### **3°) INTEMPERIES 29 JUILLET 2014**

Beaucoup de dégâts ont été occasionnés par les intempéries (pour information, la quantité d'eau était identique à celle de 1992). Trois glissements de terrain, ruptures de berges, etc. Un état des lieux a été établi par la commune. La commune pourra prétendre aux Fonds de Restauration des Érosions (FREE) (50% d'aides).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'engager les travaux : les travaux urgents seront confiés à l'entreprise OFFREDI (14 050€). Les travaux moins urgents (11 000€) feront l'objet d'un appel d'offres et de payer les travaux déjà réalisés.

La population est invitée à bien entretenir les ruisseaux et les buses (pour rappel, les propriétaires sont propriétaires jusqu'à la moitié du ruisseau).

Un diagnostic des ruisseaux sera demandé au SIAGA.

#### **4°) DEMARCHE MUTUALISEE POUR PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Le centre de gestion, à la demande de la commune, a lancé une consultation pour la protection sociale complémentaire des employés communaux (un complément de mutuelle de prévoyance).

La commune donnera sa position après avoir demandé à la secrétaire de mairie si elle est intéressée par une adhésion.

#### **5°) SIEAG**

Les statuts sont maintenant adoptés.

Une première proposition concernant les modalités des règles financières et la participation des communes a été discutée (les communes ayant des emprunts les remboursent et celles n'en ayant pas ne participent aux emprunts des autres). Cette solution n'a pas été retenue par la majorité des communes.

Nouvelle proposition : les communes qui dégagent des bénéfices participeraient moins que les autres selon un ratio (participation inversement proportionnelle au niveau moyen de l'épargne nette par m<sup>3</sup> d'eau facturé).

La consommation moyenne de la commune est de 38,34m<sup>3</sup> par habitant (assez bas par rapport aux communes environnantes).

#### **6°) AFFOUAGES 2014**

Le forestier a destiné les parcelles B 5 –23 – 18 à l'affouage.

Après délibération, le Conseil municipal désigne Corinne GACHET, Claude VAVART et Mattéo JARRIN garants pour l'exploitation des bois.

Après délibération, le Conseil municipal fixe le prix de vente du lot d'affouage à 60€ (inchangé depuis deux ans).

#### **7°) QUESTIONS DIVERSES**

- **Dossiers en cours**

Un point est fait sur les dossiers en cours :

- La **commission des appels d'offres** est convoquée le 12 septembre à 18h pour l'ouverture des plis.
- Des conseillers rencontreront le prestataire pour le **déneigement** pour refaire le point sur les prestations.
- La **réunion publique** est programmée le samedi 4 Octobre de 17h30 à 19h30 : présentation des élus et des commissions, présentation des projets du mandat (la Cure, le SIEAG, impasse des Gorgettes, etc.).
- **Vente de bois** le 16 septembre à Rumilly. Le prix de retrait est fixé par l'ONF. Si l'offre n'est pas suffisamment importante, le lot est retiré de la vente.
- La **CCCC** a délibéré pour la mise en place d'un PLUi. Les communes devront localement délibérer pour transférer la compétence PLU à la CCCC.
- **Syndicat du collèèg**e : exposition des modifications des statuts du Syndicat.

La séance est levée à 00h15